

Négociations employeur – syndicats : c'est à l'ensemble des salariés de décider !

Depuis quelques années, des négociations se déroulent à EDS Answare entre direction et syndicats. Malheureusement, les salariés n'en apprennent l'existence, la teneur et les conclusions qu'une fois que tout est terminé. Les élus SUD étaient jusqu'à présent dans la même situation, puisqu'on leur avait contesté le droit de participer à ces négociations.

Disons tout de suite que nous ne trouvons pas cette situation très normale... En tout cas, ce n'est pas ainsi que nous concevons l'action syndicale.

Selon nous, pour que des négociations se passent bien, et puissent aboutir, il faut réunir plusieurs conditions :

- de bonnes revendications, c'est-à-dire des revendications qui correspondent aux besoins exprimés par les salariés (et pas uniquement par les seuls syndiqués) ;
- une information à tous les salariés sur chaque étape de la négociation ;
- une expression et, lorsque c'est nécessaire, une action des salariés pour faire avancer les négociations (comme nous l'avons fait lors du PSE) ;
- une consultation lors de laquelle l'ensemble des salariés peut décider, par son vote, de l'acceptation ou pas d'un éventuel accord.

Tout ceci parce qu'en France, contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis, les accords d'entreprise s'appliquent à tous les salariés, et pas uniquement aux membres des syndicats signataires !

Dire que seuls les salariés syndiqués sont consultés sur ces négociations, revient à dire que

la très grande l'on majorité des salariés n'a pas droit à la parole...

La plupart du temps, les accords d'entreprise contiennent des dispositions aux conséquences très concrètes dans la vie des salariés (durée du travail, salaires, frais de déplacement...) voire sur leurs familles (mutuelle, prévoyance...).

Il n'appartient donc pas à quelques responsables syndicaux, ni à leurs experts, de « prendre leurs responsabilités » en signant tel ou tel accord. C'est aux salariés de décider !

En votant le 24 novembre pour les candidats SUD, c'est aussi cela que vous direz.

Les candidats CGT et CGC soutenus par SUD se sont également engagés à développer la consultation des salariés pour tout ce qui les concerne.

24 novembre 2005

Elections DP et CE

**Votez pour les candidats
présentés et soutenus par SUD**